

Offre HSBC Petites entreprises relative au prêt à terme HSBC 123

Les services aux petites entreprises de la HSBC sont là pour aider votre entreprise à prospérer et à croître grâce à une offre de prêt à terme à faible taux d'intérêt!

Pour une durée limitée, vous pouvez obtenir un prêt à terme non garanti à un taux d'intérêt variable spécial inférieur au taux préférentiel* pour une durée maximale de trois ans.

Les clients HSBC Petites entreprises, **nouveaux et existants**, peuvent :

- Utiliser le code promotionnel «**HSBC123**»;
- Appeler notre Centre de ressources des services aux petites entreprises au 1-877-955-HSBC (4722); ou
- [Prendre rendez-vous](#) pour parler à un gestionnaire de relations bancaires des services aux petites entreprises.

Certains des termes importants que nous avons utilisés ci-dessus sont définis plus bas, à la section Définitions.

Autres renseignements sur les offres

- Des frais d'établissement standards relatifs à HSBC Petites entreprises sont exigés pour tous les prêts approuvés et décaissés : 100 \$ pour les prêts allant jusqu'à 60 000 \$; 400 \$ pour les prêts entre 60 001 \$ et 120 000 \$; ou 1 % du montant pour les prêts de plus de 120 000 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
- Pour toutes les demandes de crédit, vous devez être ou devenir un client HSBC Petites entreprises et répondre aux conditions de l'offre concernée ainsi qu'aux critères d'admissibilité au crédit pour obtenir la facilité de crédit.

Pour connaître les détails de chaque offre, veuillez consulter les conditions ci-dessous.

* Toutes les demandes, tous les taux et tous les montants de crédit doivent être approuvés en fonction des critères d'approbation de crédit standards de la HSBC. Le taux d'intérêt du prêt varie en fonction du taux préférentiel. Il est possible que certaines demandes de crédit ne soient pas admissibles à cette offre à faible taux d'intérêt, tout en étant admissibles à une offre de crédit.

Offre HSBC Petites entreprises relative au prêt à terme HSBC 123

Conditions

En vigueur : du 5 septembre 2023 au 5 janvier 2024

1. Définitions.

Dans les présentes conditions, les termes suivants ont le sens qui leur est associé ci-dessous :

- «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada.
- «**client HSBC Petites entreprises actuel**» désigne un client qui a déjà ouvert un compte HSBC Petites entreprises et qui pourrait détenir un ou plusieurs produits auprès des services bancaires aux petites entreprises de la HSBC au moment de déterminer son admissibilité à l'offre.
- «**nouveau client HSBC Petites entreprises**» désigne une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une société qui répond aux critères d'admissibilité pour les services bancaires aux petites entreprises de la HSBC et qui a ouvert un «**compte-chèques HSBC Petites entreprises**». Veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des](#)

[services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans nos succursales ou en ligne, à l'adresse [hsbc.ca/petitesentreprises](https://www.hsbc.ca/petitesentreprises).

- «**offre**» désigne l'offre de prêt pour les petites entreprises décrite dans le présent document.
- «**période de l'offre**» désigne la période du 5 septembre 2023 au 5 janvier 2024.
- «**taux préférentiel**» désigne le taux d'intérêt annuel variable que la HSBC affiche, de temps à autre, à titre de taux de référence pour déterminer les taux d'intérêt sur nos facilités de crédit commercial libellées en dollars canadiens au Canada. Le taux préférentiel dont il est question dans le présent document est le taux préférentiel en date du 1^{er} août 2023 et peut être modifié. Le taux préférentiel en vigueur peut être obtenu dans une succursale de la HSBC ou sur le site [hsbc.ca](https://www.hsbc.ca).
- «**compte-chèques HSBC Petites entreprises**» désigne l'un des produits suivants en dollars canadiens : compte-chèques HSBC Départ, HSBC Intermédiaire ou HSBC Illimité. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans nos succursales ou en ligne, à l'adresse www.hsbc.ca/petitesentreprises.

2. Nouveau client HSBC Petites entreprises au Canada

En tant que nouveau client HSBC Petites entreprises, vous devez :

- être admissible aux services bancaires aux petites entreprises de la HSBC, ce qui signifie que votre entreprise doit être une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une société établie au Canada et générer un revenu annuel brut de moins de 5 millions de \$CA. Votre entreprise doit être une société en exploitation ou une autre entité (et non pas une société de portefeuille). D'autres exigences pourraient s'appliquer;
- ouvrir un compte-chèques HSBC Petites entreprises. L'ouverture du compte est assujettie au processus standard d'ouverture de compte et à l'approbation de la HSBC;
- respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC; et
- si l'entreprise est une société ou une société de personnes, vous assurer que chacun des propriétaires réels détenant le compte-chèques HSBC Petites entreprises a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.

3. Offre HSBC Petites entreprises relative au prêt à terme HSBC 123– Critères d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre pour un prêt à terme pour les petites entreprises, vous devez :

- être soit un nouveau client HSBC Petites entreprises ou un client HSBC Petites entreprises actuel;
- respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC;
- si l'entreprise est une société ou une société de personnes, vous assurer que chacun des propriétaires réels détenant le compte-chèques HSBC Petites entreprises a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.
- Les demandes seront évaluées et doivent être approuvées en fonction des critères d'approbation de crédit standards.

4. Conditions de base du prêt

- L'**offre HSBC Petites entreprises relative au prêt à terme HSBC 123** peut être combinée à n'importe quelle offre de prêt HSBC Petites entreprises similaire en vigueur pendant la durée de l'offre.
- La durée maximale d'un prêt admissible est de trois ans et celui-ci peut être amorti sur une période maximale de sept ans.
- Si le prêt initial est d'une durée inférieure à trois ans, le taux d'intérêt spécial ne s'applique que pendant la durée initiale du prêt. Si le prêt doit être renouvelé ou prolongé, il faut remplir une nouvelle demande et le taux d'intérêt standard en vigueur s'appliquera à la nouvelle durée.
- Le montant maximal d'un prêt non garanti admissible est de 350 000 \$CA. Le montant maximal d'un prêt admissible garanti par un bien immobilier ou des dépôts à terme est de 1,25 million \$CA. Toutes les limites de crédit sont assujetties à une approbation de crédit.
- Il est possible que certaines demandes de crédit ne soient pas admissibles à l'offre à faible taux d'intérêt, tout en étant admissibles à une offre de crédit standard fondée sur le risque.
- Les clients peuvent soumettre plus d'une demande dans le cadre de l'**offre HSBC Petites entreprises relative au prêt à terme HSBC 123**.
- Des frais d'établissement standards relatifs à HSBC Petites entreprises sont exigés pour tous les prêts approuvés et décaissés : 100 \$ pour les prêts allant jusqu'à 60 000 \$; 400 \$ pour les prêts entre 60 001 \$ et 120 000 \$; ou 1 % du montant pour les prêts de plus de 120 000 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
- Tous les paiements de prêt dans le cadre de cette offre correspondent au montant fixe de capital plus les intérêts accumulés.
- Les demandes doivent être soumises à la HSBC et approuvées par celle-ci au plus tard le **5 janvier 2024**. Sauf si la HSBC en convient autrement, tous les prêts doivent être décaissés dans les 60 jours suivant leur approbation.

5. Autres conditions

Pour tous les détails sur les frais relatifs au compte HSBC petites entreprises, veuillez consulter le [Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à l'adresse [hsbc.ca/petitesentreprises](https://www.hsbc.ca/petitesentreprises).

6. Imposition

Il pourrait y avoir des incidences fiscales liées aux offres et aussi au remboursement des offres. La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux. Si vous avez besoin de conseils fiscaux se rapportant aux offres ou à toute autre utilisation des produits ou services de la HSBC, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

7. Exclusions

Les petites entreprises qui comptent un employé de la HSBC comme propriétaire réel ne sont pas admissibles à ces offres.

8. Modifications

Les présentes conditions peuvent être modifiées, prolongées ou annulées au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

9. Droit de résiliation

La HSBC se réserve le droit de modifier les présentes conditions en tout ou en partie, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne à cette offre.